

Motion du 27 avril 2016 de Mmes et MM. Rémy Burri, Natacha Buffet-Desfayes, Olivier Wasmer, Michel Nargi et Helena Rigotti: «Pour l'équipement généralisé des bâtiments publics et des lieux publics de la Ville de Genève en défibrillateurs».

(renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 7 mars 2017)

PROJET DE MOTION

Vu que:

- toutes les 90 minutes, une personne décède d'un arrêt cardiaque en Suisse;
- le taux de survie des victimes d'un arrêt cardiaque au niveau national varie de 3 à 5%;
- 50% des victimes prises en charge dans les 3 minutes suivant l'arrêt cardio-respiratoire (ACR) sont réanimées sans séquelle;
- chaque minute, la victime perd 10% de taux de survie;
- l'expérience positive d'autres communes et institutions en Suisse, par exemple Carouge, Jussy, Echandens, Lausanne (Institution Béthanie, Tennis de Pully), Delley-Portalban (Fribourg), etc.,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la question et de faire une proposition pour la pose systématique de défibrillateurs dans les bâtiments publics, d'étudier l'opportunité d'installer des appareils «outdoor» dans les lieux publics très fréquentés et d'encourager l'installation de tels équipements auprès des partenaires de la Ville.